

Vélizy-Villacoublay, le 20 novembre 2019
22:30

Communiqué de presse

Eiffage se renforce dans APRR et ADELAC et accompagne l'évolution de la gouvernance de son co-actionnaire MAF2

Eiffage a conclu ce jour un accord en vue d'acquérir 4 % du capital de MAF2, actionnaire indirect d'APRR (50 % moins 1 action) et d'ADELAC (25,1 %).

Une fois réalisée, cette transaction effectuée de gré à gré avec les actionnaires actuels de MAF2, pour un investissement net proche de 150 millions d'euros, permettra le renforcement indirect d'Eiffage de 2 % au capital d'APRR et d'ADELAC (A41 Nord) au travers de MAF2 et l'accompagnement de l'évolution de la gouvernance de cette dernière.

Par ailleurs, afin d'accompagner APRR dans ses missions, une convention de prestations de services¹ sera conclue avec Eiffage.

Enfin, les actionnaires d'APRR ont décidé du lancement des travaux de refinancement par anticipation d'APRR et d'Eiffage.

L'investissement dans MAF2 qui sera financé par Eiffage sur sa trésorerie disponible, est soumis à des conditions suspensives et réglementaires usuelles et devrait être finalisé au cours du 1^e semestre 2020.

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
E-mail : xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
E-mail : sophie.maire@eiffage.com

¹ Montant annuel de 14,3 millions d'euros